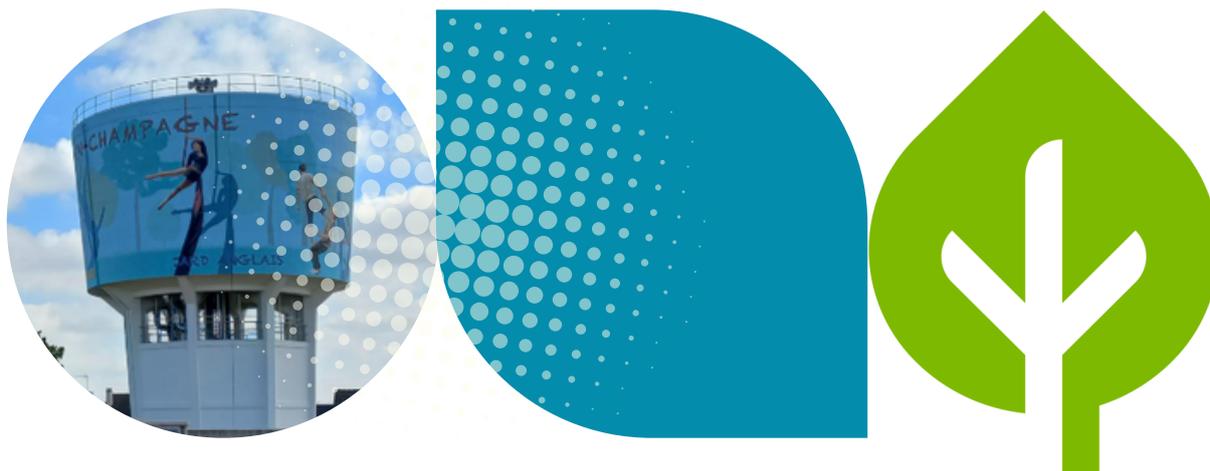


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Signature du contrat de territoire Châlons Agglo 2025-2030

FAIRE FACE AUX DÉFIS DE L'EAU ET DU CLIMAT

Châlons-en-Champagne, le 4 septembre 2025 – Dans un contexte de changement climatique marqué et de pression accrue sur les ressources naturelles, Châlons Agglo et l'agence de l'eau Seine-Normandie s'unissent autour d'un nouveau contrat de territoire "Préservation de la ressource, sobriété en eau et gestion des eaux pluviales", couvrant la période 2025-2030. Ce programme pluriannuel de plus de **6,3 millions d'euros engage les 45 communes de l'agglomération** dans une dynamique de transition écologique centrée sur la gestion durable de l'eau.

Jacques Jesson, président de Châlons Agglo, souligne la continuité de l'engagement local et l'importance du partenariat noué avec l'agence de l'eau :

" Il marque une étape supplémentaire dans l'engagement du territoire, déjà impliqué depuis 2015 dans plusieurs démarches contractuelles avec l'agence de l'eau Seine-Normandie. C'est un levier opérationnel qui nous permet d'anticiper, de programmer nos actions et d'agir concrètement dans les territoires. "

Pour Sandrine Rocard, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, ce contrat s'inscrit pleinement dans les priorités environnementales :

" L'agence soutient les actions à fort impact environnemental, qui répondent aux priorités de reconquête de la qualité de l'eau, de sobriété et de gestion à la source. Le contrat de territoire traduit une stratégie claire et opérationnelle, que nous accompagnons techniquement et financièrement. "

UN TERRITOIRE SOUS PRESSION, UNE MOBILISATION NÉCESSAIRE



Le territoire de Châlons Agglo est confronté à des pressions importantes sur ses ressources en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. **Sur les 26 captages que compte Châlons Agglo, 11 sont classés comme prioritaires ou sensibles en raison de la qualité de l'eau, notamment pour la présence de nitrates, de pesticides et de leurs métabolites.** Le reste des captages présente également un enjeu lié aux métabolites, substances issues de la dégradation des produits phytosanitaires.

Une masse d'eau souterraine : **la Craie de Champagne sud et centre est en tension quantitative**, ce qui justifie la mise en place d'actions de sobriété et de désimperméabilisation des sols pour favoriser la recharge naturelle.

Sur le plan **qualitatif, trois masses d'eau souterraines présentent un état médiocre : la Craie de Champagne sud et centre, la Craie de Champagne nord, et les Alluvions de la Marne, toutes affectées par des concentrations en nitrates et en produits phytosanitaires.**

Les eaux superficielles du territoire ne sont pas épargnées : plusieurs cours d'eau comme la Gravelotte, la Somme-Soude, les Tarnauds, le ru du Trépail, le Pisseleu et le Cheneu, présentent un **état physico-chimique dégradé, en lien avec les rejets domestiques ou les pollutions d'origine agricole.**

5 GRANDS AXES D' ACTIONS



La gestion à la source des eaux pluviales

Il s'agit ici de **réduire la pression sur les réseaux et de favoriser l'infiltration naturelle de l'eau et la recharge de la nappe.** Pour cela, Châlons Agglo prévoit la désimperméabilisation de plusieurs sites avec un **objectif de 1,5 hectare désimperméabilisé chaque année.** Ainsi, un **diagnostic** est mené pour identifier les possibilités de déconnexion de toitures ou de déraccordement d'eaux pluviales sur des bâtiments communautaires. Le contrat prévoit aussi la mise en œuvre des premières actions issues du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP), et intègre la poursuite de la politique de désimperméabilisation des cours d'école avec comme objectif d'engager des travaux dans 6 établissements.



Sobriété en eau

Dans un premier temps, des **diagnostics** sont engagés pour repérer les équipements les plus consommateurs, et permettre ainsi dans un second temps d'installer progressivement des **dispositifs économes en eau par exemple dans les écoles, mairies ou installations sportives**. Une étude de **tarification progressive** permettra également d'évaluer les effets incitatifs sur les usages. Le contrat prévoit aussi de sensibiliser les usagers à travers des animations dans les établissements scolaires et de déployer des solutions d'économies d'eau à l'échelle des particuliers.



Protection des captages d'eau

Pour améliorer durablement la qualité de l'eau distribuée, l'agglomération agit sur l'ensemble des facteurs qui influencent la vulnérabilité des captages, en amont de la potabilisation. Cela implique une **meilleure connaissance des zones de recharge (aires d'alimentation des captages), la mise en place de plans d'action agricoles et non agricoles** adaptés à chaque contexte, **et un suivi régulier des périmètres de protection des captages**.

A ce jour, 11 AAC (Aires d'Alimentation de Captages) sont finalisées et 7 études sont en cours pour de nouvelles délimitations.

Chalons Agglo et la chambre d'agriculture de la Marne assurent conjointement l'animation des programmes d'actions, qu'il s'agisse d'accompagnement technique ou de sensibilisation des acteurs de l'eau. Ainsi les objectifs concrets attendus sont entre autres : l'augmentation des surfaces en cultures à bas niveau d'intrant, la mise en place d'un dispositif de rémunération des agriculteurs, qui par la bonne gestion de leurs systèmes de production ou par des aménagements paysagers, rendent des services environnementaux (paiements pour services environnementaux - PSE), ou encore la mobilisation d'agriculteurs pour réduire les concentrations en nitrates via le développement de nouveaux réseaux de reliquats azotés,...

Quatre postes sont mobilisés pour animer le contrat, avec un appui financier de l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau Seine-Normandie peut financer **jusqu'à 80% des dépenses éligibles** dans le cadre de contrats de territoire.



Restauration des milieux aquatiques et humides

C'est un axe indispensable à l'équilibre écologique du territoire. Ces milieux jouent en effet un rôle de filtre naturel, en retenant les nitrates, les sédiments et autres polluants avant leur arrivée dans les cours d'eau. **Sept zones humides feront l'objet de travaux de renaturation, à la suite de diagnostics préalables menés sur des sites identifiés comme prioritaires.**

Des plantations de haies sont également programmées, en bordure de zones agricoles sensibles ou à proximité des stations d'épuration, pour limiter le ruissellement et créer des corridors écologiques.



visite de la zone de biodiversité à la station d'épuration



5 Communication et mobilisation des acteurs

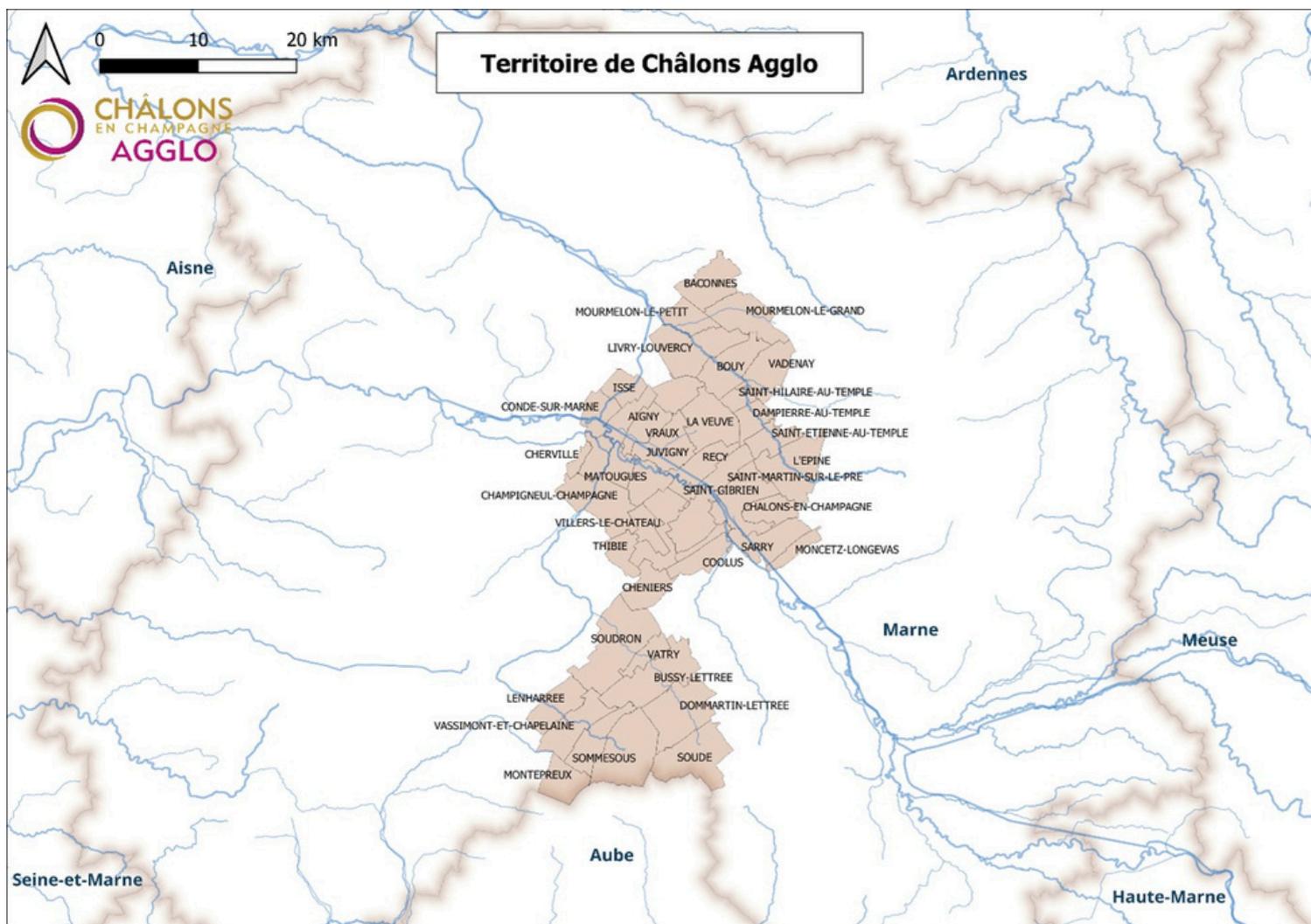
Deux ateliers participatifs seront organisés à l'échelle intercommunale durant la période du contrat, notamment après les prochaines élections municipales, afin d'**impliquer les nouveaux élus dans la dynamique territoriale en leur donnant les clés de compréhension des différents enjeux eau, et ce à travers une démarche de pédagogie active (journées techniques d'information associées à des rencontres d'acteurs de l'eau, et à la découverte de réalisations ou d'actions exemplaires).**

Cette mobilisation s'inscrit en lien avec les autres démarches portées par Châlons Agglo, comme le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?

Châlons Agglo regroupe 45 communes pour près de 80 000 habitants, sur un territoire de plus de 800 km² situé au cœur de la Marne. Elle exerce les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif, gestion des eaux pluviales urbaines, et GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Ces compétences couvrent à la fois la production et la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que l'entretien et la restauration des cours d'eau et des zones humides. Dans le cadre du contrat de territoire signé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, Châlons Agglo assure la programmation, la maîtrise d'ouvrage et l'animation technique des actions prioritaires, qu'il s'agisse de désimperméabilisation, de protection des captages ou de reconquête des milieux naturels.

www.chalons-agglo.fr



L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des captages dégradés par les pollutions diffuses, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins, et des zones humides. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour six ans.

www.eau-seine-normandie.fr



**CONTACTS
PRESSE**

**Agence de l'eau
Seine-Normandie**
Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

Châlons Agglo

Julie PETIT
j.petit@chalons-agglo.fr
06 16 42 77 18

